

9ème Edition des Pionnier's

Du 10 au 17 Octobre 2020

REGLEMENT

Article 1 ORGANISATION

1.1 DEFINITION

L'Association TL'O organise du 10 au 17 octobre 2020, le 9ème Pionnier's Classic ouvert aux véhicules de rally raid des années 1979 à 2012, historiques, répliques, autos 4X4 6X6 ou 4X2 roues motrices, buggies, motos, quads, camions.

**La 9eme Edition des Pionnier's n'est en aucun cas une course de vitesse.
Mais un rallye axé sur le temps imposé.
Un classement sera établi par catégorie.**

Les participants ont obligation de respecter les consignes de sécurité données par l'organisation de TL'O et de respecter scrupuleusement le code et la signalisation routière du Maroc.

L'organisation TL'O insiste sur l'attention toute particulière qui devra être la vôtre lors des traversées de villes ou villages, particulièrement la nuit. Un suivi sera fait par le PC course qui en cas de non respect des règles et consignes pourra formuler avertissements et exclusions.

Le véhicule doit obligatoirement répondre aux exigences de l'esprit des PIONNIER'S, véhicule de 1979 à 2012, DECORATION OU STICKAGE DANS L'ESPRIT D'ANTAN OBLIGATOIRE, sauf dérogation organisateur. Des pénalités seront attribuées à tout véhicule ne respectant pas ces critères.

Adresse : TL'O association loi 1901 à but non lucratif
19, route de la forêt
60560 Montgresin, France
Mail : tlo.organisation@gmail.com

La permanence pendant l'épreuve sera assurée chaque soir sur le bivouac à l'arrivée de l'étape du jour.
Ce raid-rallye s'articulera sur le présent règlement et ses additifs éventuels, et le respect du Code de la Route Marocain.

Comité d'organisation

Président : Pascal FRANCOIS
Coprésident: Jean FRANCOIS

Organisateur technique

TL'O
19, route de la forêt
60560 Montgresin, France

1.2. Officiels

Organisateur : Pascal François
Co organisateur : Jean François
Directeur de course : Stefan Duval
Responsable classement : Jean Michel
Responsable logistique : Jean-Yves Combes
Responsable administratif : Colette François
Relations participants : Sophie François
Responsable médical : David Noël
Responsable CP : Gerard Picot

Article 2 Vérifications

Les équipages devront obligatoirement se présenter avec leur véhicule aux vérifications prévues par l'organisateur le
Chaque équipage devra se rendre impérativement avec le véhicule à l'heure, date et au lieu fixé,

2.1 Vérifications administratives

Article 11

Afin d'éviter tout retard lors des contrôles administratifs et technique, les dossiers d'inscription et règlement d'engagement incomplets ou mal renseignés feront l'objet d'un traitement particulier et seront validés en fin de journée une fois ceux-ci finalisés par les équipages.

Les équipages devront impérativement respecter l'heure de convocation et produire en complément de leur fiche d'engagement entièrement renseignée les originaux des documents suivants :

Concernant leur véhicule :

- carte grise,
- procès-verbal de contrôle technique,
- attestation d'assurance en cours de validité, et rapatriement obligatoire (Maroc)
- attestation de prêt du véhicule (le cas échéant).

Concernant les participants :

- permis de conduire obligatoire pour le conducteur
- passeport valide plus de six mois après la date de retour
- attestation d'assurance rapatriement sanitaire obligatoire
- téléphone portable avec réseau Maroc

Le départ sera refusé à tout équipage sur place en cas de non présentation des documents demandés ou de non-conformité au règlement.

2.2 Vérifications techniques

Tout participant qui veut inscrire son véhicule doit s'assurer qu'à la date des vérifications techniques, sa voiture est conforme à la législation routière et en conformité avec le Code de la Route en France et au Maroc.

Les vérifications effectuées avant le départ seront d'ordre général et porteront sur :

- Le contrôle de la marque et du modèle de la voiture, année de construction, conformité de la voiture avec le Code de la Route (validité du Contrôle Technique, assurance, équipement propre au règlement de TL'O, etc...),
- L'identification des voitures : panneaux portant les numéros et plaques fournis par l'organisateur

Équipements catégorie auto, camion

- Aucune licence requise, aucun équipement homologué FIA.
- Auto, conforme au code de la route Maroc
- ceintures de sécurité et/ou harnais
- arceau de sécurité loisir ou ,ex FIA, fabrication artisanale si en tubes homologué fixation sérieuse
- sièges baquets ou semi baquet (fixation sérieuse)
- Pneumatiques en très bon état approprié au type de terrain au Maroc et en conformité avec le Code de la Route,
- Fixation de la batterie,
- Triangle de sécurité et gilet de sécurité obligatoires,
- Echappement en bon état,
- Conformité de l'éclairage et feux de direction,
- Bon état général/entretien du véhicule,
- Présence de deux extincteurs de 1kg chacun
- casque jet avec intercom (pas de casque intégral),
- Trousse de premier secours, crème solaire...
- Terra trip, GPS avec WP/CAP cartographie Maroc, boussole pour prise de cap si pas dans votre GPS, carte papier Prévoir un éclairage longue portée supplémentaire et feux de piste arrière position haute (feux antibrouillard)
- trousse d'outil
- jerrican de 5 litres d'eau potable ou un pack d'eau p/personne
- lampe de poche
- deux roues de secours
- plaque et pelle à sable
- sangle de 5 mètres ou plus
- anneaux de tractage AV/AR
- plaque de blindage AV, voir arrière si réservoir exposé au chocs ,,,
- **autonomie** en carburant de 400km
- un kit de survie, couverture de survie ,**votre tente**

Assistance véhicule sur piste

Tout véhicule d'assistance sur piste doit être inscrit selon les mêmes critères et les mêmes équipements que les autres véhicules du raid (stickage et sécurité).**votre tente**

Le nombre de place n'est pas limité à ce jour, mais l'organisation se réserve le droit de le faire. (L'information sera communiquée par la suite).

Équipements catégorie moto, quad. Aucune licence requise

- Casque, gants, bottes, protection,
- dérouleur de road book électrique ou manuel, GPS WP/CAP, carte papier Maroc,
- trousse de premier secours, kit de survie, kamel back, téléphone réseau Maroc
- trousse à outil, **autonomie** en carburant de 400km

- un kit de survie, couverture de survie , **votre tente**
- Prévoir un éclairage longue portée supplémentaire et feux de piste
- Le véhicule doit obligatoirement répondre aux exigences de l'esprit des PIONNIER'S, véhicule de 1979 à 2012.

Article 3 PARTICIPANTS

3.1 Demande d'engagement – Inscriptions

Toute personne qui désire participer à l'épreuve doit adresser au comité d'organisation :

- La fiche d'inscription (en annexe) dûment complétée, datée et signée
- Copie du permis de conduire du pilote
- Copie de la carte grise du véhicule
- Descriptif détaillé du véhicule
- Identité complète de l'équipage
- fiche de renseignements médicale dûment remplie et signée (traitement, allergies, etc...)
- **Le présent règlement paraphé à chaque page et signé au bas de la dernière page**
- Un virement de la moitié du montant de l'inscription voir fiche d'inscription.

Les demandes d'engagement qui ne seront pas accompagnées de la moitié du montant total des droits d'engagement ne pourront être prises en compte.

Par le seul fait de son engagement, tout équipage prenant part à l'épreuve adhère sans restriction à la réglementation générale et au règlement particulier de l'épreuve.

L'adresse mail (IMPERATIVEMENT) fournie par chaque participant

Règlements uniquement par virement ou chèque.

3.2 Droits d'engagement

Une **caution** sera demandée lors des vérifications pour les balises Owaka (**200€**) et sera redonnée la fin du raid sauf en cas de contestation pour dégradation (constatation par le représentant local Owaka).

3.3 Remboursements des droits

TL'O se réserve le droit de ne pas valider les dossiers d'inscriptions incomplets, ou tout engagement qui n'aurait pas été réglé dans son intégralité deux mois au plus tard avant la date de l'épreuve.

· Les droits d'engagement ne seront pas remboursés, à l'issue des contrôles administratifs et techniques, en cas de non présentation ou de non-conformité des documents administratifs ou pour tout véhicule ne présentant pas les garanties suffisantes de sécurité ou ne respectant pas les règles du présent règlement et du Code de la Route.

TL'O se donne le droit de mettre hors course à tout moment du raid, un équipage pris en vitesse excessive, conduite dangereuse ou autre, constaté par les membres de l'organisation, force de police ou autre (Militaires, etc...)

TL'O se réserve le droit de prendre également en compte d'autres critères.

Payement en deux fois. Un virement ou un chèque d'acompte de la moitié de votre engagement en fonction du tarif minoré ou majoré à l'ordre de TL'O .

Ceci valide votre pré-engagement, votre engagement ne sera validé qu'au solde de votre règlement. Votre numéro de raid

sera émis sur la liste des engagés (site web) lors du solde de votre participation au Pionnier's et attribué en fonction de cette date.

Retenues en cas d'annulation:

Les versements sont remboursables du 10 Janvier au 31 Mars, déduction faite de la cotisation de 20€ plus 250€ de frais de dossiers, 30% du 1er Avril au 31 Juillet et non remboursables pour une annulation du 1er Aout au 1 Octobre 2020.

Passé cette date et quels que soient vos motifs aucun remboursement ne sera effectué.

Libre à chaque équipage de contracter une assurance spéciale auprès d'un organisme de son choix.

3.4 Equipages

Tout équipage est composé d'un conducteur et d'un ou deux navigateur(s) (auto, moto) comme indiqué sur le formulaire d'engagement et limité à ces seules personnes. (Sauf si organisation prévenue en temps et en heure)

Le conducteur doit être titulaire du permis de conduire. Le coéquipier peut être une personne non titulaire du permis de conduire mais obligatoirement âgée de 16 ans minimum.

Article 4. VEHICULES AUTORISES

Ouvert aux véhicules des années 1979 à 2012, véhicules de rallye, raid, historiques ou répliquas, auto 4 ou 2 roues motrices, buggies et motos, quad s, et camions, régulièrement immatriculés et en conformité avec le Code de la route.

Article 5 PUBLICITE

5.1 Modalités

Il est permis aux équipages d'apposer librement de la publicité sur leur véhicule pour autant que celle-ci ne soit pas contraire aux dispositions légales en vigueur, ne soit pas contraire aux bonnes mœurs et coutumes.

Le marquage publicitaire ne devra pas empiéter sur les endroits réservés aux plaques et à la publicité de l'organisateur. Ces éléments d'identification sont distribués avec la publicité de nos partenaires et doivent être obligatoirement apposés sur le véhicule. En suivant le schéma remis par l'organisation lors des vérifications. Tous véhicules ne répondant pas à ces critères pourront se voir interdire le départ.

Emplacement sticker réservé à l'organisation:

AUTO, CAMION (taille standard) : Deux portes avant, emplacements sur capot avant et malle arrière, bandeau de pare-brise

MOTO et QUAD-(taille standard) : Les deux plaques de cotée et la plaque phare

Article 6 SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 Description

L'itinéraire est tenu secret.

Le découpage de l'itinéraire, ainsi que les contrôles de passage, et périodes de neutralisation sont repris dans le carnet de contrôle et dans le carnet d'itinéraire où figurent toutes informations nécessaires pour suivre le tracé routier de l'épreuve.

L'intervalle idéal entre le départ de chaque véhicule est d'une minute.

6.2 Carnet de contrôle

Chaque équipage recevra au départ de chaque étape un carnet de contrôle (carton CP) destiné à recueillir les visas des différents points de contrôle prévus sur le parcours.

L'ensemble des contrôles de passage est repris dans ce carnet ainsi que le temps idéal (suggéré) pour parcourir la distance entre deux contrôles de passage.

Le carnet de contrôle devra être disponible sur simple demande des commissaires et obligatoirement présenté par un membre de l'équipage aux postes de contrôle.

Les équipages sont obligatoirement tenus sous peine de pénalisation de faire contrôler celui-ci à tous les points mentionnés sur le carnet de contrôle, et ce dans l'ordre d'énumération chronologique des CP.

A moins d'être approuvé et signé par un responsable, toute modification ou toute rectification apportée sur le carnet de contrôle pourra entraîner l'exclusion définitive de l'équipage.

Le carnet sera rendu au contrôle d'arrivée de chaque étape et remplacé au départ de la prochaine étape par un nouveau carnet.

Le carnet de contrôle devra obligatoirement être rendu, même en cas d'abandon ou d'exclusion à l'arrivée de l'épreuve.

Les équipages sont seuls responsables de leur carnet de contrôle, ainsi que de sa présentation aux différents contrôles.

Il incombe aux équipages de présenter leurs carnets de contrôle aux bénévoles des CP.

En complément du carnet de contrôle, chaque équipage recevra un carnet d'itinéraire (Road book) sur lequel est indiqué le parcours à suivre et éventuellement l'emplacement des différents contrôles (CP humain ou CP visuel).

6.3 Circulation

Pendant toute la durée de l'épreuve, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation routière.

Toute conduite dangereuse constatée fera l'objet d'une pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.

Il est interdit aux équipages de bloquer intentionnellement le passage des voitures participantes ou de se comporter d'une manière incompatible avec l'esprit sportif.

Les membres de l'organisation qui constateront une infraction aux règles de la circulation commise par un équipage feront un signalement à la Direction de l'épreuve qui prendra la décision adéquate.

Celle-ci sera signifiée à l'équipage en fin d'étape.

Tout équipage ne se conformant pas à ces décisions se verra exclu du raid.

Article 7. DEROULEMENT DU RAID

7.1 Équipes

Le départ ne sera donné qu'aux équipages composés des deux personnes pour les autos (éventuellement d'un pilote) pour les motos 1 ou 2 pilotes possibles,

Le conducteur est responsable de son coéquipier pendant tout le déroulement de l'épreuve.

L'abandon d'un membre de l'équipage ou l'admission d'une personne additionnelle à bord entraînera automatiquement l'exclusion du véhicule. (Sauf cas exceptionnel autorisé par la Direction)

Tous les équipages recevront lors du briefing un carnet d'itinéraire complet comprenant toutes les informations nécessaires pour effectuer correctement le parcours. Les distances ont été relevées avec un GEO trip master.

7.5 Réparations

Pendant toute la durée de l'épreuve les réparations et ravitaillements sont permis librement à la condition qu'ils se fassent impérativement à l'extérieur de la chaussée ou de la piste.

Toutes les dispositions devront être prises pour ne perturber en rien la circulation ni la propreté des lieux.

Article 8 CONTROLES

Les contrôles de passage (CP) sont indiqués au moyen de panneaux standardisés.

Les équipages sont astreints, sous peine d'une pénalisation, à se présenter à tout contrôle de passage dans le sens du parcours.

Les équipages sont tenus de suivre les instructions des bénévoles chargés des postes de contrôle, sous peine d'une pénalisation pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

La durée de l'arrêt dans toute zone de contrôle ne doit pas excéder le temps nécessaire aux opérations de contrôle.

8.1. Contrôles de passage (CP) et contrôle de passage visuel (CPV)

Les contrôles de passage sont des contrôles permettant de vérifier le passage effectif des équipages sur le parcours de l'épreuve.

A ces contrôles, le staff de TL'O en poste vise ou tamponne le carnet de contrôle, dès que celui-ci lui est présenté par l'équipage, sans oublier de relever l'heure de passage (pour traçabilité).

L'organisateur peut ajouter des contrôles de passage non annoncés.

Les contrôles de passage sont levés 30 minutes après l'heure idéale de passage du dernier concurrent ou lors du passage de la voiture balai.

Pour être comptabilisé, l'équipage devra avoir passé le contrôle d'arrivée de l'étape fixée par la Direction de l'épreuve lors du briefing et dans le temps défini par l'organisation avant la fermeture du CP.

8.4 Étape non disputée

Si un concurrent ne dispute pas une étape ou, pour des raisons techniques, n'achève pas une étape, il lui est possible de continuer le raid et d'être maintenu dans l'épreuve, à la condition d'en informer le poste de contrôle le plus proche sur le parcours, le chauffeur de la voiture balai ou directement la direction de l'épreuve par téléphone.

Si un concurrent interrompt le raid au cours de la 1^{ère} étape, il pourra être à nouveau admis dans le raid à condition qu'il informe le Directeur de l'épreuve de son intention de poursuivre l'épreuve. Dans ce cas, le participant et le véhicule devront être présents en Parc de départ 30 minutes avant l'heure de départ de la première moto afin de confirmer à la direction de l'épreuve son intention de prendre le départ de la seconde étape (vérifications techniques du véhicule par l'organisation). L'organisation ne sera en aucun cas responsable des équipages qui ne suivraient pas le parcours exact du Raid.

Article 9 Pénalisations

9.1 Départ refusé

- véhicule ne correspondant pas aux critères de l'épreuve
- véhicule non conforme à la réglementation routière ou sécurité insuffisante
- non-paiement des droits à la clôture des engagements
- composition de l'équipage non conforme au règlement de l'épreuve et/ou non titulaire du permis
- recommandation du responsable médical

9.2 Exclusion

- absence d'identification du véhicule
- rectification frauduleuse du carnet de bord
- infraction constatée au Code de la route, récidive constatée de conduite dangereuse
- manœuvre déloyale, incorrecte ou frauduleuse constatée par un membre de l'organisation

Article 10 RECLAMATIONS

10.1 Modalités

Toute réclamation devra être faite en s'appuyant sur le présent règlement. Chaque réclamation devra être présentée par un seul équipage et ne devra concerner qu'un seul équipage ou l'organisateur et ne porter que sur une seule récrimination. Elle sera étudiée par l'organisation et fera l'objet d'une décision de l'organisateur.

Votre mention lu et approuvé & signature de l'équipage !!!

ICI

